



Au Conseil communal de Bex

Rapport de la Commission de gestion pour l'année 2022

Commission composée de :

Mesdames : Circé Barbezat-Fuchs
 Carole Guérin
 Marielle Kohli
Messieurs : Jean-Michel Koehler
 Vincent Monnard
 Christophe Simeon
 Stefano Regazzoni (1er membre)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie à 6 reprises entre la mi-octobre 2022 et la mi-juin 2023. En plus, des séances bilatérales – deux pour chaque commissaire – ont été organisées avec les membres de la Municipalité (cf. chapitre 1. ci-dessous).

La journée de visite réunissant le Syndic et les Municipaux, les Chefs de service et les membres de la présente commission s'est tenue le samedi 25 mars 2023.

1. Préambule

L'année 2022 a été marquée par plusieurs événements de portée internationale qui ont eu des répercussions inédites sur nos vies. En tant qu'habitants d'un pays riche et prospère, nous avons découvert que plusieurs privilèges dont nous avons profité jusqu'à présent ne sont pas pour autant acquis de manière durable : la paix en Europe, la disponibilité d'énergie à bon marché et de l'eau en abondance font partie des éléments de bien-être dont nous avons pu expérimenter la fragilité en 2022.

Les crises vécues en cette année ont eu un impact direct sur le quotidien de toute la population et sur l'administration de notre Commune, signe que les grands changements globaux ont des implications inévitables au niveau local et que leurs effets peuvent être à la fois rapides et puissants.

Nous avons choisi, pour le présent rapport, de présenter au Conseil communal un aperçu des effets sur la Commune de Bex des trois crises qui ont marqué l'année 2022 (impact de la guerre en Ukraine sur les flux migratoires, risque de pénurie énergétique et crise climatique) en guise de « fils rouges » traversant

la description des activités de chaque dicastère. Au-delà de ces thèmes, les faits saillants des différents dicastères sont également présentés.

La Coges a nécessairement effectué une sélection des thèmes à décrire dans le présent rapport, une description exhaustive des éléments recueillis par les différents commissaires lors des discussions avec la Municipalité n'étant pas pertinente : cet aperçu s'intègre dans une vision générale formée par les rapports rédigés au fil des années de législature. D'autres thèmes pourront donc être sélectionnés dans les années à venir.

Sur le plan organisationnel, la Commission de gestion a maintenu les principes généraux convenus au début de la législature (à savoir : la prise en charge par chacun des sept commissaires d'un des dicastères ainsi que la présidence tournante), tout en adaptant son fonctionnement sur la base de l'expérience de la première année de fonctionnement. Ainsi, les rencontres avec les sept membres de la Municipalité se sont tenues à la présence de seulement deux Commissaires (en binôme) dans une logique d'efficacité qui met au profit les connaissances acquises pendant la première année de législature.

2. Les trois « fils rouges »

L'invasion russe de l'Ukraine et l'afflux de réfugiés fuyant la guerre, tout comme les problématiques de pénurie d'énergie et d'augmentation des coûts du gaz et de l'électricité, ainsi que les chaleurs et la sécheresse de l'été 2022, ont nécessité la prise de mesures auprès de plusieurs dicastères.

L'afflux de réfugiés ukrainiens a notamment touché l'administration générale, la formation et les bâtiments ; la crise énergétique et ses effets économiques (inflation) a nécessité la prise de mesures pour les dicastères de sécurité publique et de l'urbanisme/développement durable, ainsi qu'en partie pour les infrastructures et les services industriels ; la crise climatique avec la sécheresse de l'été 2022 a en particulier concerné les services industriels et les infrastructures/espaces publics.

Les différentes informations recueillies se retrouvent au premier paragraphe de chaque dicastère, afin de maintenir la structure générale du rapport telle qu'utilisée jusqu'à présent.

3. Rapport

Nous tenons à remercier M. le Syndic, ainsi que Mme et MM les Municipaux pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions. Nous remercions également les chefs de service qui les ont secondés pour des recherches plus approfondies.

3.1. Alberto Cherubini – Syndic

Fil rouge « crise migratoire » : afflux des réfugiés ukrainiens

Nous avons abordé le sujet de la crise migratoire, notamment liée à la guerre en Ukraine, sur le plan financier. La principale dépense est la mise à disposition de locaux pour les classes d'accueil, qui pour rappel ne peuvent pas accueillir plus de 11 élèves (voir point 3.7), ce qui représente pour la Commune des investissements non négligeables. Dès lors, nous sommes intéressés à la participation du Canton aux frais d'écolage des enfants requérants d'asile et réfugiés. Selon l'article 7 de la décision No 138 de la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire), le Canton participe à hauteur de CHF 4'000.- par année (400.- par mois sur 10 mois) et par écolier vivant dans un foyer EVAM et de CHF 1'300.- par année (130.- par mois sur 10 mois) et par écolier vivant dans un appartement dont la famille est accueillie soit sous la responsabilité de l'EVAM soit sous la responsabilité du CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés), voir les comptes 510 et 520.4512.

La Coges s'interroge sur une telle différence. Le Syndic nous informe qu'une séance a été demandée au Conseil d'Etat afin d'aborder, entre autres, ce sujet, ainsi que la construction des logements provisoires au Centre EVAM. Affaire à suivre...

Plan de législature et organisation de la Municipalité

La Municipalité *in corpore* a tenu une séance extramuros afin prendre le temps de la réflexion. Cette séance a permis à notre Exécutif de faire le point de la situation et reprendre tous les sujets évoqués dans le plan de législature, afin de déterminer les travaux à entreprendre dans l'année (préavis à déposer), mais aussi de discuter des motions et postulats en suspens et la manière d'y donner suite.

Actuellement, il n'existe aucune procédure pour le suivi des motions et postulats. Le Syndic tient une liste manuscrite, sur la base des extraits de PV du Conseil et relance environ une fois par mois ses collègues pour le suivi. La Coges demande qu'une procédure soit mise en place (voir vœux).

Ressources humaines

Lors de l'entretien avec Mme Sylvie Cretton, boursière, et Mme Carla Berdayes, assistante RH (entrée en fonction le 1^{er} juillet 2022), nous avons principalement évoqué son descriptif de poste et ses objectifs.

Comme c'est un nouveau poste, les défis de l'assistante RH sont d'envergure, car tout doit être repris et amélioré. Durant ses 6 premiers mois d'activité, elle s'est familiarisée avec l'organisation communale et a défini ses objectifs. Elle a déjà mis en place un nouveau tournus pour les équipes de déneigement.

Actuellement, seuls les descriptifs de poste pour les nouveaux engagements sont rédigés. Les cahiers des charges pour le personnel opérationnel devraient tous être établis pour fin 2023 et ceux de l'entier du personnel pour la fin de la législature. A suivre.

Quant aux entretiens annuels, ils sont actuellement faits sans processus ou règles définies, car sans objectifs et sans cahier des charges ; en conséquence, il est difficile d'avoir un suivi et de garantir l'objectivité. Dès lors, la procédure d'évaluation sera mise en place dès l'établissement de tous les cahiers des charges.

3.2. Daniel Hediger – 1er Vice-syndic

Fil rouge « crise énergétique » : pénurie énergétique et sécurité

L'Etat-major cantonal de conduite a reconduit un dispositif nommé INOPIA, afin de préparer une potentielle pénurie d'électricité. Lorsqu'une situation extraordinaire l'exige, les communes ont la responsabilité de planifier un point de rencontre d'urgence (PRU). Ce lieu permet à la population, en cas de situation d'urgence, de trouver les informations et l'aide dont elle a besoin de la part des Autorités, lesquelles assurent un moyen de communication si les télécommunications ordinaires ne fonctionnent plus.

Il s'agit également d'un lieu de rassemblement si une évacuation s'avère nécessaire, ainsi qu'un point de distribution pour les besoins de première nécessité. Le poste de police serait déplacé dans le point de rencontre d'urgence (PRU) de la Grande salle.

Points de rencontre d'urgence (PRU) sur le territoire communal :

L'Etat-major cantonal de conduite prévoit un lieu pour environ 5'000 personnes, soit 2 points de rencontre d'urgence pour Bex : un à la Grande salle et un à l'ancien stand de Vauvrise.

Une génératrice a été installée aux abords de la Grande salle, elle est louée CHF 1'200.- par mois (ce montant sera facturé en fonction du temps d'utilisation) à une entreprise locale.

A Vauvrise, l'alimentation électrique du PRU sera assurée par la génératrice des locaux de protection civile et reliée à la salle par un câble. Les travaux préparatoires ont été exécutés et payés.

Police

La présence sur le sol bellerin peut-être répartie comme suit (1 semaine test) :

- 40% - Police proximité : guichet, réponses à la population, sortie des écoles et autres activités en lien avec la population ;
- 23% - actions de police missions ordonnées : police de rue, sites sensibles, drogue, radar ;
- 13% - Personnes – objets ;
- 10% - Police secours – cette unité fait aussi de la proximité ;

Par ailleurs, un rapport est établi chaque trimestre concernant la problématique liée aux stupéfiants à Bex, sur la base du journal des événements de la police.

La Commission de gestion se demande pour quelle raison le nombre d'actions menées par Police secours et par la Police de proximité est 2 fois plus nombreuse à Aigle qu'à Bex.

Selon M le Municipal, cette différence doit être due au nombre de sollicitations citoyennes. En résumé, il y a en moyenne 30 événements-sollicitations par tranche de 24 heures dont le 60% est sur le territoire aiglon. Selon l'EPOC, une commune comme Bex est jusqu'à ce jour mieux protégée, voire moins exposée aux différentes incivilités (ceci sans considérer le nombre d'habitants évidemment plus important à Aigle).

En ce qui concerne les voitures ventouses, lorsque des cas sont constatés, ils sont remontés à la police pour leur demander de faire des contrôles. Des contrôles de parcage plus fréquents ont été demandés à l'EPOC.

Des horodateurs ont été installés sur le parking de Solalex : la police de Villars passe contrôler les jours de grande affluence. Les montants encaissés ont nettement augmenté depuis le changement de système.

Sports

Le Trophée du Muveran a modifié son organisation en déplaçant la logistique à la Grande salle de Bex.

Les infrastructures mises à disposition des organisateurs sont aujourd'hui idéales et permettent à la course de perpétuer, voire de se développer puisque l'accueil d'un plus grand nombre de participants est possible. Les organisateurs peuvent ainsi décaler de deux jours la prise de décision entre le parcours historique ou le parcours modifié au départ de Barboleuse. En effet, il n'est alors pas nécessaire de construire une cantine sur le lieu en fonction de la météo. De plus, il est possible d'organiser l'acheminement des organisateurs/bénévoles et des coureurs en transport collectif.

La Commune assure un soutien logistique important pour cette course. Elle met à disposition la Grande salle et ses alentours durant 5 jours, les vestiaires, l'abri de protection civile et les parkings durant la manifestation (1 à 3 jours), ainsi que le bus communal de 14 places. Elle prend en charge les prestations policières et le nettoyage des routes après la manifestation. Elle délivre les autorisations nécessaires.

3.3. Pierre-Yves Rapaz – 2e Vice-syndic

Fil rouge « crise climatique » : sécheresse et changements climatiques

En 2022, il n'y a pas eu, sur le territoire communal, un manque d'eau dans les alpages, car la pluie est arrivée à point nommé. Cependant, l'alpage de La Vare est celui qui est le plus enclin à manquer d'eau lors de sécheresse estivale. En effet, le captage est réalisé directement dans un nant. Ainsi, il y a un grand risque de manque d'eau si le nant venait à se tarir. Diverses solutions sont envisagées, notamment la création d'un lac de retenue ou encore une citerne. Après La Vare, le second alpage problématique est Bovonne qui a comme particularité d'être un lieu de fabrication demandant ainsi une grande utilisation d'eau. En règle générale, l'amélioration de l'ensemble des captages doit être réalisée. De plus, une étude de faisabilité et une étude sur le volume nécessaire de stockage d'eau afin d'assurer l'alimentation en eau de nos alpages doivent également être réalisées.

Au niveau de la stabilité des versants, il n'y a eu aucun grand glissement de terrain depuis celui de 2007 au Châtelet. En revanche, les pluies torrentielles que l'on vit depuis quelques années créent des dégâts parmi la population des arbres majestueux. De plus, l'absence de précipitations et un printemps chaud et sec a permis, malheureusement au bostryche de se développer. Cela a conduit le service forestier à réaliser de grandes coupes, ce qui augmente encore le risque de glissements de terrain lors de fortes pluies estivales.

En ce qui concerne le risque d'avalanche durant nos hivers très doux, il n'y a pas de risque accru d'origine naturelle. Cependant, il est à noter que le risque humain a augmenté ces dernières années. En effet, de nombreux promeneurs se substantant à Solalex à midi l'hiver, souhaitent se promener en direction de Fricence ou d'Anzeindaz après le repas de midi lorsque la neige s'est réchauffée. Or, des couloirs à avalanches sont connus sur ces deux itinéraires. Une question se pose : devrait-on fermer ces accès en hiver ?

Services des travaux et routes

Un nouvel organigramme a été réalisé notamment avec la création du poste d'adjoint aux deux chefs de service. Grâce aux nouveaux postes acceptés par le Conseil communal, le service des travaux est au complet. En revanche, pour le service des forêts, il est difficile parfois de recruter, particulièrement un apprenti. Il en va de même pour le service des parcs et jardins.

En ce qui concerne le nouveau système de déneigement de la commune, quatre équipes ont été mises en place avec chacune un secteur précis : Frenières-les Plans, Les Posses-Fenalet, Bex et plaine, répartis en deux équipes de quatre personnes qui font une semaine de piquet, une semaine de repos et une semaine de réserve. Un employé non appelé la nuit travaille la journée dans les horaires normaux de travail. Ainsi, le nombre d'heures supplémentaires a diminué également.

En ce qui concerne la réfection de la route de l'Alex, un léger retard est annoncé à cause des travaux supplémentaires nécessaires sur le premier tronçon. En outre, malgré la fermeture de l'usine italienne spécialisée en trottoirs, ces derniers ont pu être réalisés.

Finalement, la Coges a longuement traité la problématique concernant les diverses interventions réalisées sur l'alpage de Javerne et portées à l'attention du Conseil communal dans sa séance du 12 octobre 2022 par l'interpellation « Javerne, mais où donc mène cette route ? ». Dans le cadre de deux rencontres bilatérales, des explications particulièrement détaillées sur le déroulé des faits ont été

fournies à la Coges par le Municipal responsable : il en résulte – en synthèse – que l'aménagement d'une courte piste d'accès au dernier chalet de l'alpage (chalet ex-Bourgeois) a finalement engendré des travaux d'ampleurs et coûts nettement supérieurs, soit la construction d'une nouvelle route de la longueur de 1.5 km en-dehors du tracé du sentier pédestre initialement visé, le remplacement d'une conduite enterrée jusqu'à sa source d'alpage et des travaux de drainage d'une zone humide.

Concrètement, bien qu'à l'heure actuelle l'aspect de cette route reste impressionnant, il est prévisible qu'elle deviendra plus discrète dès que la végétation aura repris ses droits, car elle n'a pas été engravillonnée.

Sans juger de la pertinence et l'opportunité des interventions techniques, ni de la démarche entreprise par la Municipalité et ses services dans le traitement de cette affaire, la Coges constate que ces travaux d'envergure ont été réalisés en toute autonomie, en l'absence totale de procédure administrative et à l'entière charge des finances communales (pour des coûts totaux de près de 39'000.- CHF).

En traitant exclusivement l'aspect formel, la Coges demande que ces interventions soient mises en conformité par une procédure opportune (mise à l'enquête, demande de permis,...), si nécessaire en concertation avec les services compétents de l'Etat. Ce point est également abordé au chapitre 3.8 et fait expressément l'objet d'un vœu (chapitre 5).

3.4. Emmanuel Capancioni

Fil rouge « crise énergétique » et « crise climatique »

Malgré le fait que les activités des Services industriels se déroulent principalement dans le périmètre du territoire communal, le contexte dans lequel ce service opère a évolué de manière significative ces derniers temps : d'une part, la crise énergétique de 2022 conduit à une évolution des prix de l'énergie et des matériaux (inflation) ; d'autre part, les événements climatiques extrêmes, comme la sécheresse et la canicule de 2022, font craindre des effets négatifs à court comme à long terme sur les réserves d'eau.

Pour ce qui concerne l'inflation, une augmentation de 5% à 15% des fournitures pour le réseau d'eau potable (tuyaux, appareillages), avec des pics à 30-45% selon les périodes et matériaux, a été constatée. La STEP nécessite de produits biologiques pour lesquels une augmentation des coûts a été également observée. Les Services communaux n'ont pas la possibilité de tenir des stocks importants de matériaux, les seules exceptions concernant des petites quantités dans le cadre de chantiers en cours (commandes groupées et petits stocks de tuyaux et bordures dans le cadre de la réfection des routes de l'Allex et du Stand par exemple). D'autre part, les effets négatifs liés aux augmentations des prix de l'énergie sont connus (cf. notamment chap. 3.5), mais un effet bénéfique au niveau de la production d'électricité de la Commune est constaté : l'augmentation des prix de rachat permet de compenser en partie les coûts supplémentaires, d'autant plus que l'énergie produite par la Commune est désormais certifiée « source d'énergie durable », ce qui entraîne une plus-value sur la vente de cette électricité.

La période de sécheresse et canicule de l'été 2022 a eu des effets limités sur la disponibilité de l'eau potable : globalement, sur la Commune, aucun problème pour l'alimentation en eau n'a été constaté. Pour preuve, aucune restriction de consommation n'a dû être émise. Néanmoins, une baisse du débit de la source de la Joux-Ronde, alimentant les Plans et les Monts a été constatée, tout comme le tarissement de certaines sources d'alpage pour l'alimentation du bétail (cf. également chapitre 3.3).

Sur le long terme, il n'est pas possible de réaliser des prévisions concernant les réserves d'eau de la Commune, essentiellement localisées en altitude et dans des aquifères alimentés par la fonte des neiges. La situation de l'été 2022 montre une certaine résilience de ces réserves (nettement meilleure que celle de communes du Plateau alimentées par des nappes phréatiques), mais leur comportement dans les années à venir reste inconnu.

Services industriels et épuration

Tous les travaux prévus dans le cadre du projet d'assainissement des Plans (préavis 2019/02 pour 3'440'000.- CHF) ont été réalisés comme initialement prévu. Les tous derniers travaux ont porté sur les banquettes herbeuses des routes principales, finalisées en juillet 2022. Le bouclage des métrés est en cours, mais un dépassement des coûts de l'ordre de 5% du budget initial est d'ores et déjà pressenti. Parmi les coûts supplémentaires, 10'000 à 20'000 CHF (soit environ le 0.5%) sont attribuables à des surcoûts pour des mesures Covid (le chantier s'est déroulé en grande partie en 2020), alors que d'autres plus-values ont été générées par des conditions géotechniques moins favorables que prévu et par des variantes de projet plus ambitieuses. C'est notamment le cas pour les interventions réalisées pour la protection des nants : les travaux effectivement réalisés permettront dans le futur de ne pas devoir intervenir sur le nouvel enrobé.

Pour ce qui concerne le projet intercommunal FuturoSTEP, traité en détail dans le cadre du rapport de la Commission de gestion pour l'année 2021, aucun avancement significatif n'est constaté en 2022 : une confirmation de la volonté des différentes parties de constituer deux SA pour la gestion du projet a été émise de manière informelle seulement.

Tourisme

Le 1er juillet 2022 sont entrées en vigueur une modification de la Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE), ainsi qu'une modification du Règlement d'application de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (RLPPPL). Les modifications visent à encadrer la location ou sous-location de tout ou partie d'un logement par l'intermédiaire de plateformes d'hébergement en ligne telles qu'Airbnb. La mise en œuvre des nouvelles exigences ainsi que la surveillance du respect du nouveau cadre légal sont à la charge des communes.

La mise en œuvre des exigences légales en matière de registres (annonce et registre des loueurs, registre des hôtes), d'autorisations (changement d'affectation nécessaire à certaines conditions) et de surveillance est en cours au niveau communal : dès l'été 2022, un registre des loueurs a été créé par la Bourse communale à l'aide d'outils informatiques spécifiques.

Les données complémentaires exigées par la loi ont été récoltées par le biais d'un formulaire transmis aux loueurs en octobre 2022. Des relances sont toujours en cours auprès des loueurs n'ayant pas fourni de retours. De plus, quelques autres loueurs « potentiels » (propriétaire ayant loué des résidences secondaires par le passé) ont été sondés.

Il est à noter que l'élaboration d'un nouveau règlement sur la taxe de séjour est en cours (échéance visée : entrée en vigueur pour le 1er janvier 2024).

3.5. Jean-François Cossetto

Fil rouge « crise migratoire » et « crise énergétique »

La crise migratoire liée notamment à la guerre en Ukraine a conduit nos autorités à devoir installer de nouvelles classes d'accueil. Les locaux à disposition faisant défaut, il a fallu créer de nouveaux espaces par voie de préavis (2022/11 : Installation de quatre classes provisoires pour le cycle secondaire).

La hausse des prix à l'énergie (électricité / chauffage) n'est pas sans conséquence pour les finances communales. Des économies d'énergie ont été réalisées en abaissant la température à 19°C pour les espaces d'accueil et de travail, en coupant l'eau chaude là où elle était superflue et en équipant les radiateurs de vannes thermostatiques là où elles faisaient encore défaut. En outre, l'ensemble des concierges ont suivi une formation d'une demi-journée au sujet du réglage des courbes de chauffage, tandis que les responsables de bâtiments ont suivi une journée supplémentaire pour encore mieux gérer le problème.

La hausse des charges a conduit la Coges à s'intéresser aux baux commerciaux. Il en ressort que tous les locataires doivent s'acquitter de leur facture d'électricité. En ce qui concerne les charges de chauffage, quelques différences apparaissent. Les restaurants de Pont-de-Nant et de Solalex doivent s'en acquitter, tandis que celui de l'Hôtel de Ville a une quote-part à verser (25% des frais de chauffage du bâtiment). La Société vinicole ne paie pas de frais de chauffage en sus (compris dans le loyer). Par souci d'équité, une harmonisation des baux pourrait être entreprise (cf. vœu au chap. 5).

Bâtiments

La Coges s'est intéressée au suivi du préavis sur le futur des bâtiments communaux. Il en ressort qu'ils ont tous fait l'objet d'études plus ou moins approfondies selon la planification prévue, certains préavis étant en cours de finalisation (Chapelle Nagelin, Temple Saint-Clément), d'autres étant en stand-by (Collège des Plans, Grande Salle). La collaboration avec la Division Monuments et Sites a été faite en amont et permettront d'éviter les problèmes rencontrés lors de la rénovation de l'Église catholique. Tous les travaux préparatoires en vue du lancement du concours d'architecture pour le nouveau complexe scolaire ont été faits, le concours ayant pu être lancé sans retard en janvier 2023.

Les commissaires se sont aussi penchés sur la procédure suivie par nos autorités en ce qui concerne l'installation des pavillons provisoires dans la cour des écoles (préavis 2022/11). Aucune mise à l'enquête publique n'a été faite pour cet objet, pas plus qu'une enquête administrative (CAMAC). Si le Service des bâtiments garantit que toutes les normes AEAI, notamment en ce qui concerne les cloisons, les coupe-feux, etc., ont été respectées et que les mesures énergétiques (isolation, pompe à chaleur) ont été poussées au maximum, il n'en demeure pas moins que la procédure suivie, justifiée par l'urgence, ne respecte pas la loi, ce d'autant qu'une enquête administrative aurait pu être lancée en cours de travaux. La Coges attend plus de rigueur sur ce point et demande qu'une enquête administrative soit réalisée au plus vite pour régulariser cette construction.

Conciergerie

L'année 2022 a été consacrée aux réflexions de mise en place de la nouvelle organisation de la conciergerie. La mise en œuvre est prévue pour l'été 2023.

3.6. Michael Dupertuis

Fil rouge « crise énergétique » et « crise climatique »

Au niveau du dicastère de l'urbanisme, police des constructions et développement durable, l'année 2022 a été marquée par un travail important d'élaboration d'un plan d'action en vue de la potentielle pénurie d'énergie durant l'hiver. Sur ce thème, la Commune s'est alignée avec les services cantonaux, afin de prévoir des mesures coordonnées, dans le respect des compétences respectives des uns et des autres.

La mise en œuvre en 2022 du Fonds durable, l'engagement d'une déléguée à l'énergie et à la durabilité et la réalisation d'un plan directeur de l'éclairage public, permettent la mise en place d'actions à moyen terme en faveur de l'économie d'énergie et de la protection du climat.

Plan d'affectation communal (PACom)

À la suite de l'envoi en décembre 2021 du PACom aux services de l'Etat pour préavis, les remarques des directions cantonales concernées n'ont été reçues qu'en décembre 2022. Entre autres, le Canton demande que certaines parcelles actuellement en zone à bâtir passent en zone agricole. La Commune va se battre pour préserver ces parcelles en « zone de verdure » pendant 15 ans : les zones de verdure, selon l'art.15 de la LAT, sont des secteurs sans construction ayant pour objectif la conservation d'espaces non-bâti ; ces zones permettent le maintien d'îlots de verdure à l'intérieur des quartiers et ont une fonction de transition entre les secteurs bâtis et non-bâti. Ainsi, le souhait communal de maintenir formellement les parcelles concernées en zone à bâtir (par la proposition de les affecter en zone de verdure) serait en pratique concilié avec le souhait cantonal d'éviter que de nouvelles constructions soient érigées sur ces terrains à moyen terme.

La Commune reçoit en moyenne 650 demandes par année concernant la police des constructions. Parmi celles-ci, les demandes d'autorisation de minime importance de compétence communale sont traitées par le Service technique avec délégation de la Municipalité.

Développement durable

Fonds durable

Le fonds durable a suscité un fort engouement dès sa création en 2022. Le détail chiffré se trouve dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Déchets :

- Déchetterie : la Municipalité a débuté les discussions avec l'entreprise Thommen en vue de la rénovation de la déchetterie. Le projet, incluant des mesures permettant d'agrandir l'espace et améliorer la sécurité, est contraint par la situation du terrain, le long d'un cordon boisé bordant l'Avançon. Vu que la Loi sur les forêts interdit toute construction à moins de 10 m d'une lisière de forêt, une dérogation a été demandée à la Division Inspection cantonale des forêts de la DGE. Les réflexions portent également sur la création d'une ressourcerie.
- Le système de récupération de déchets de cuisine GastroVert, instauré en 2021, est très satisfaisant. Le nombre de refus à la compostière (si contenu impropre au compostage) est faible, ce qui montre une bonne volonté de la part de la population. Des réglages fins ont été apportés

au système : en été, un container est considéré plein après 45 ouvertures, alors qu'en hiver – saison pendant laquelle une plus grande quantité de déchets est conservée à domicile avant de les déposer dans les bacs de récupération – le système a été réglé à 33 ouvertures pour considérer le bac comme plein. Les levées sont effectuées par les camions de SATOM, qui remplacent les bacs pleins par des bacs vides et lavés.

Mobilité :

- Les décisions stratégiques de MobiChablais sont prises par un comité de pilotage, composé d'un représentant de chacune des 8 Communes participantes, un représentant des TPC et un de Chablais-Région. Ce copil s'est réuni six fois en 2022. Le problème des personnes qui ne possèdent pas de smartphone pour acheter un billet est en voie de résolution par l'installation d'un lecteur de cartes dans chaque véhicule. Des cartes prépayées de 10 courses seront vendues par les Communes et permettront de s'acquitter de son trajet en entrant dans le bus. Le SwissPass pourra également être utilisé à cette fin.
- En 2022, MobiChablais a transporté 1'136'000 voyageurs, donc 100'000 Bellerines et Bellerins (comptés lorsqu'une personne monte dans le véhicule).

Éclairage public :

- L'entreprise Thol-Concept a été mandatée par la Commune pour réaliser un plan directeur de l'éclairage public (1'194 candélabres) en fonction des lieux et de la typologie des routes. Un plan de gestion a été validé par la Municipalité. Les FMA travaillent sur une offre et un plan financier, qui inclura également les travaux de génie civil pour la mise en conformité de l'éclairage ainsi que des câbles, dont certains ont 40 ans.

3.7. Carmen Dubois

Fil rouge « crise migratoire » et « crise climatique »

Accueil des enfants ukrainiens et intégration scolaire

Les écoles de Bex ont accueilli environ 100 élèves supplémentaires en raison de la guerre en Ukraine entre autres. Cela a occasionné beaucoup de difficultés au niveau de l'organisation des classes, qu'il s'agisse de la mobilisation des interprètes, du mobilier et du personnel enseignant.

Ces élèves ont été répartis dans des classes de moins de 10 personnes. Par conséquent, de nouvelles salles de classe d'urgence ont été mises en place (pavillons provisoires, locaux de dégagement, salle de réunion de la direction des écoles, caserne des pompiers, ainsi que tous les locaux disponibles possibles), lesquelles ont été partiellement meublées selon les nécessités spécifiques.

L'intégration de ces jeunes est très difficile car beaucoup ne parlent pas la langue et sont mélangés à des élèves d'autres cultures, ce qui peut engendrer des situations tendues (agressivité, frustration, manque de compréhension).

Fortes chaleurs et aménagement des espaces scolaires

Lors des périodes de canicule, enseignants et élèves travaillent portes ouvertes afin de faire circuler un maximum l'air dans les locaux. Un climatiseur a été installé au BAP et les enseignants peuvent mettre en place des ventilateurs à leur charge.

Chaque matin, les fenêtres sont ouvertes afin d'aérer les classes et les stores sont baissés en cas de beau temps et forte chaleur pour maintenir l'air frais.

Actions mises en place pour prévenir une pénurie d'électricité

Comme pour une bonne partie des autres bâtiments publics, l'eau chaude a été coupée dans les bâtiments scolaires et le chauffage a été réduit au minimum acceptable.

Le plan d'urgence prévoit qu'en cas de pénurie d'électricité, les élèves restent à la maison.

Vie scolaire

Fête des écoles

Un nombre important de parents souhaiteraient que la fête des écoles soit à nouveau organisée le samedi, ce qui ne rencontre pas la faveur des enseignants, opposés à cette solution.

Activités sportives

Pour les élèves de 1-2H, 2 périodes en salle de gym et 1 période en rythmique sont prévues par semaine et pour les élèves de 3-11H, 3 périodes en salle de gym sont prévues par semaine. Cependant, à la rentrée 2023-2024, il manquera 18 périodes par semaine, qui seront remplacées par des activités en plein air. Pour ce qui concerne les cours de natation, l'utilisation de la piscine d'Ollon permet de couvrir, au moins en partie, les besoins des classes. A la connaissance de la Coges, aucun accord écrit entre les deux Communes ne permet de garantir la pérennité de cette pratique, avec le risque que la mise à disposition de la structure de la part de la Commune d'Ollon devienne impossible.

Sorties et camps scolaires

Les sorties et camps scolaires sont tributaires des possibilités financières et du bon vouloir des enseignants. En effet, les activités sportives, pédagogiques et culturelles (incluant les activités et le déplacement) dépendent du cadre financier fixé par le budget communal, ainsi que du cadre pédagogique : à ce sujet, aucune obligation n'est formulée pour des camps en primaire, à l'exception du camp de ski des classes de 8H organisé par les maîtres d'éducation physique.

Après déduction du budget alloué pour la sortie cinéma, la réserve pour un spectacle, la sortie culturelle, la visite au Palais fédéral et au salon de l'apprentissage (9-11H), il reste *a priori* pour les sorties et courses d'écoles :

- 38.- CHF/élève (1-6H)
- 48.- CHF/élève (7-8H)
- 41.- CHF/élève (9-10H)
- 101.- CHF/élève (11H)

Or, en 2022, sur un budget total dédié aux courses d'écoles des classes primaires d'environ 23'000.- CHF, seulement près de 9'300.- CHF ont été effectivement dépensés (soit moins que le 40% du budget). Au niveau de l'enseignement secondaire, le budget n'a pas non plus été complètement utilisé (mais les 17'900.- CHF budgétés ont été consommés à 90% environ).

La Municipalité ainsi que les membres du Conseil d'établissement regrettent que tous les élèves ne soient pas traités sur un même pied d'égalité et que cette situation est due au refus de la part de certains enseignants d'assumer la responsabilité d'encadrer des sorties avec des adolescents.

Accueil parascolaire et UAPE

Au 31.12. 2022, il y a une crèche de 44 places, une UAPE de 72 places, 18 Accueillantes en milieu familial (AMF ou « mamans de jour ») qui offrent 60,2 places préscolaires et 46,6 places parascolaires, soit un total pour la Commune de Bex de 222.8 places.

Pour l'instant, il est difficile d'identifier un éventuel manque de places pour la rentrée 2023-2024. Néanmoins, des pistes de solution sont d'ores et déjà à l'étude en cas d'insuffisance avérée de la capacité d'accueil.

Le réfectoire scolaire a quitté le label « fourchette verte » (jugé trop restrictif) pour adopter le label « fait maison ».

3.8. Activités de la Municipalité

Procédures administratives et vices de formes

Soulevés à plusieurs reprises dans le cadre de différentes séances du Conseil communal, la Commission de gestion ne peut pas éviter de relever les vices de forme concernant certaines procédures administratives de 2022 : au cours de l'année, pour au moins deux dossiers de construction de compétence municipale, les travaux ont été exécutés sans passer par une procédure de permis de construire. Les dossiers en question ont été mentionnés aux chapitres 3.3 et 3.5 ci-dessus, à savoir :

- La réalisation de 4 nouvelles classes provisoires pour le cycle secondaire en tant qu'extension (surélévation) des classes provisoires sises au préau du BAP ;
- La réalisation de travaux d'aménagement d'une route d'un kilomètre et demi sur l'Alpage de Javerne.

Ces deux affaires s'ajoutent à quelques démarches et projets qui, par le passé, ont débordé du cadre légal et administratif (problématiques de procédure, voire de respect des lois, par exemple pour ce qui concerne les limites financières lors de l'attribution de marchés publics en gré-à-gré).

Les raisons d'urgence ne peuvent pas à elles seules justifier les dérogations que la Municipalité s'est allouée dans le suivi de ces affaires. Dès lors, ces vices de forme nécessitent en premier lieu une régularisation et, deuxièmement, la prise de mesures pour qu'une « tactique du salami » ne s'instaure dans les habitudes de notre administration communale.

Renseignements pris, la Coges se doit de rappeler que :

- Les procédures en matière d'aménagement du territoire s'appliquent uniformément à tous, collectivités publiques incluses ;
- Les risques encourus par une Municipalité ne respectant pas ces procédures sont d'ordre juridique, pour le cas où un citoyen intenterait une action contre celle-ci ; dans ces conditions, une demande d'effet suspensif aurait paradoxalement pour effet de fortement retarder des travaux urgents ;
- De manière plus générale, un devoir d'exemplarité incombe à l'autorité publique vis-à-vis de la population.

En conclusion, la mise en conformité de ces objets selon les dispositions administratives et légales en vigueur est demandée par la Coges et fait explicitement l'objet d'un vœu de sa part.

Rapports avec le Conseil communal et traitement des initiatives

Les institutions de la Commune de Bex, Conseil communal et Municipalité, peuvent vanter une collaboration constructive basée sur le respect réciproque des prérogatives qui sont attribuées à l'un et l'autre par la loi.

L'exercice du droit d'initiative par les membres du Conseil s'accomplit par le renvoi en Municipalité de motions, postulats et interpellations : si ces dernières (par leur nature) sont traitées rapidement, généralement séance tenante, tel n'est pas le cas des deux premiers. Motions et postulats nécessitent en effet d'une analyse approfondie par la Municipalité de l'objet en question et de l'élaboration d'une étude ou un projet à retourner au Conseil.

L'expérience récente montre que les délais prévus par la Loi sur les Communes (LCom) et le Règlement du Conseil communal (délai d'une année) ne sont que très rarement respectés, alors que la tendance observée est une augmentation du nombre de motions et postulats discutés et validés dans les séances du Conseil.

Malgré cette situation, la démarche utilisée par la Municipalité pour le traitement des initiatives n'est pas clairement définie, avec pour effet un allongement des délais, voire un traitement aléatoire des thèmes soumis à l'examen. Il est dès lors nécessaire que la Municipalité se dote d'un instrument de suivi et d'encadrement, sous la forme, par exemple, d'une procédure et d'un échéancier pour le traitement des initiatives du Conseil.

Retour d'expérience sur le taux d'activité

Dans le cadre des échanges bilatéraux avec les Municipaux, un bilan des taux d'activités prévus pour la législature 2021-2026 pour les membres de la Municipalité (selon le préavis 2021/13) a été demandé. Pour rappel, le taux d'activité se monte à 35% pour Mme la Municipale et MM les Municipaux, et à 60% pour M le Syndic.

Les aspects suivants sont évoqués (séparément) par tous les membres de la Municipalité :

- La charge de travail varie très fortement selon la période de l'année ;
- Une part importante du temps d'activité est dédiée à la participation aux instances de pilotage et direction des entités participées dont la Commune est membre (comités de pilotage, comités de directions, diverses commissions,...) ;
- Les Municipaux ayant l'expérience de législatures passées constatent une tendance à l'augmentation du volume de travail au fil des années ;
- En moyenne, le temps de travail hebdomadaire dépasse le « jour et demi à deux jours » correspondant aux taux rémunérés de 35%. De même, le temps d'activité et présence du Syndic dépasse généralement le taux de 60% prévu.

Ces observations paraissent cohérentes avec les tendances remarquées dans d'autres communes romandes et à plusieurs reprises mises en évidence par la presse (en particulier, constatant un nombre croissant de démissions par législature) : charge de travail croissante, cadre législatif alourdi, manque de vocations et difficultés à concilier vie privée et publique.

Si le problème est reconnu, les solutions ne sont pas évidentes : ce thème risque de devenir prioritaire à l'avenir pour assurer la vie administrative des communes.

4. Journée de visite de la Commission de gestion

Autre nouveauté de cette année d'activités de la Commission de gestion, la journée de visite a été organisée à une période plus précoce en comparaison aux années précédentes. Ce changement faisait suite au souhait de mieux intégrer les échanges informels avec la Municipalité en vue de la rédaction du présent rapport.

Ainsi, c'est sous une légère pluie et dans la fraîcheur du samedi 25 mars 2023 que la Commission de gestion et la Municipalité *in corpore* se sont rencontrées pour une matinée de visites d'ouvrages et espaces communaux dans le bourg de Bex. Nous tenons à remercier M. Alain Michel, Secrétaire municipal, qui s'est chargé de la prise de contact avec les différents intervenants et qui était présent pendant cette journée pour répondre à nos questions.

Le programme de la matinée s'articulait selon les étapes suivantes :

- Une visite à la Caserne du SDIS des Salines, et en particulier de l'extension réalisée au courant de l'année passée, en présence de Mme l'architecte communale, Elena Regazzoni (pour les explications techniques des travaux réalisés) et du Cap. David Bernard, responsable du site de Bex (pour la présentation des activités désormais possibles dans la caserne de Bex grâce à de nouvelles installations techniques) ;
- Après une courte pause au tea-room de la Place du Marché, une visite au Centre sportif de la Cible, ou plutôt à ses entrailles.



C'est à cette occasion que nous avons pu découvrir le véritable trésor culturel des archives communales, nichées dans les abris PC du Centre sportif. Mme Andrea Pyroth, archiviste, nous a guidé à travers les documents historiques, en remontant le temps de plusieurs siècles et jusqu'au Moyen-Âge. L'application des techniques de digitalisation permet potentiellement une diffusion plus large de cette documentation, bien que (vu la quantité de matière) cette évolution nécessitera de beaucoup de temps pour qu'elle soit accomplie.

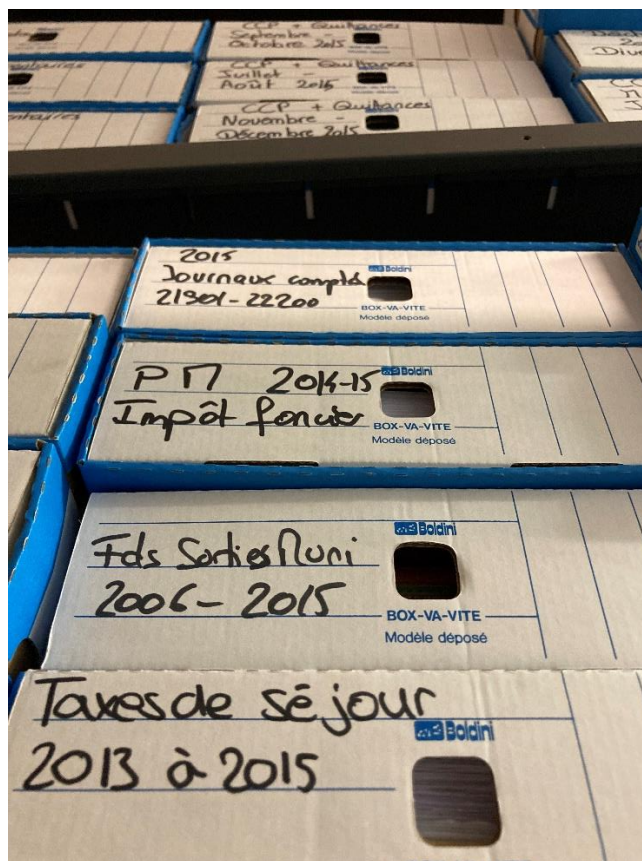
A ce jour, les abris PC du Pré-de-la-Cible sont largement occupés par les associations locales qui les utilisent en tant que dépôts, ateliers ou salles de répétition. Lors de la visite, il a été clair que cette utilisation – bien qu'extrêmement précieuse pour la vie culturelle, sportive et artistique bellerine – n'est pas compatible avec la fonction d'origine de

ces espaces, ni avec les exigences de sécurité actuelles, notamment en matière de protection contre les incendies.

- D'un espace enterré à l'autre, nous avons également pu visiter la cave à fromages aménagée par la Société d'Alpage dans les sous-sols du bâtiment de la Société vinicole de Bex. Messieurs Quartenoud et Missellier nous ont présenté les particularités techniques de la cave et les méthodes pour l'affinage du fromage de Bovonne, dont nous avons pu apprécier le goût à la suite de la visite.



Dans les archives, les registres des habitants...



... et des taxes qu'ils ont versé.



La cave à fromages de la Société d'alpage

La journée de visite a également été l'occasion de tester le réseau MobiChablais : c'est à bord d'un bus sur demande de la ligne 119 que Municipaux et commissaires ont pu rejoindre Le Châtel pour le repas de midi et, au terme d'un excellent menu, faire retour dans le bourg pour la suite – en privé – du weekend.

La Commission remercie les Municipaux et tous les intervenants aussi bien pour les explications fournies lors des visites que pour les échanges informels, ainsi que le restaurateur et son équipe pour son excellent repas.

5. Vœux et demandes de renseignement

La Commission de gestion émet les vœux ci-dessous, organisés par thèmes.

Généralités administratives (cf. chap. 3.8) :

1. Pour les deux objets ayant subi des vices de procédure au courant de l'année 2022 (réalisation de quatre nouvelles classes provisoires au préau du BAP, construction d'une route d'un kilomètre et demi sur l'Alpage de Javerne), une mise en conformité selon les dispositions administratives et légales en vigueur est demandée.
2. Il est demandé qu'une procédure et un échéancier pour le traitement des initiatives issues du Conseil communal (motions et postulats), visant le respect du délai réglementaire de réponse de 12 mois au maximum, soit définie par la Municipalité et strictement respectée.

Archives communales :

3. Dans le cadre du rapport 2021 de la Coges, un vœu concernant la sauvegarde des Archives communales avait été émis. À la suite de la visite récente des locaux attribués aux archives, la commission demande qu'un suivi de la problématique d'un emplacement plus adéquat et un plan d'action soient mis en place.
4. Lors de la visite des Archives, la Coges a été surprise d'apprendre que l'enregistrement des documents numérisés est effectué uniquement sur disques durs externes et qu'une copie de sauvegarde n'est pas enregistrée sur le serveur communal, à distance. La Coges demande que cela soit rapidement corrigé, afin de préserver le travail de numérisation de tout incident technique.
5. Afin de mettre en valeur le travail effectué par notre archiviste, la Coges demande qu'une étude sur la mise à disposition à l'ensemble de la population des fonds d'archive d'ores et déjà numérisés soit réalisée.

Bâtiments :

6. La Coges a examiné les baux commerciaux conclus par la Commune. Une réflexion pourrait être entreprise pour les harmoniser et traiter tous les locataires de la même manière.
7. La Coges a constaté qu'un grand nombre de préavis concernant le dicastère des Domaines et bâtiments étaient annoncés comme toujours en cours lors de ses travaux de vérification cet hiver. Une mise à jour est demandée, car de nombreux objets sont achevés depuis longtemps et considérés comme bouclés. Un renforcement de la coordination entre la Bourse et le Greffe sur ce point serait profitable dans le futur.

Rapport de gestion de la Municipalité (préavis 2023-10) :

8. Les tâches incombant au service de la Bourse étant de plus en plus nombreuses et diversifiées (service RH, reprise des tâches scolaires, préparation et envoi de factures, suivi de contentieux, etc.), la Coges demande qu'à l'avenir un chapitre lui soit consacré dans le rapport de la Municipalité.

6. Conclusions

En conclusion nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre la décision suivante :

Conformément aux dispositions :

- De la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93c) ;
- Du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34) ;
- Du règlement du Conseil communal de Bex du 27 avril 2016 (art. 100) ;

Le Conseil Communal de Bex :

- ayant pris connaissance du rapport de gestion 2022 présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la commission de gestion :



Stefano Regazzoni